

Compte rendu de la visite du 10 décembre 2009 chez Denis Dewelle

**Partage d'expérience à la ferme ;
Visite d'une installation photovoltaïque**

Une trentaine de personnes, en majorité des agriculteurs, étaient présentes hier chez Denis Dewelle, producteur de céréales et d'amandes à St Martin de Crau (13). Les participants ont assisté à la présentation de sa nouvelle installation photovoltaïque, et de ses actions en faveur d'une réduction des consommations énergétiques de la ferme. La visite était organisée par Bio de Provence, fédération de l'agriculture biologique en Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre de son « réseau de fermes exemplaires en agriculture biologique ».



**Un complément de revenu non négligeable
pour cette exploitation**

M. Alain FROMENT de la société Homéa a présenté en détail l'installation de Denis Dewelle : 287 m² de panneaux photovoltaïques d'une puissance nominale de 40,5 kWc (kilo Watt crête), produisant au minimum à l'année 47 600 kWh (kilo Watt heure) injectés sur le réseau. Les panneaux reposent sur des bacs acier fixés sur la toiture sud d'un hangar. Pour garantir la tenue de la charpente dans le temps (l'installation totale pesant 23 kg par m²), celle-ci a été renforcée par un doublage des pannes.

La production d'électricité, vendue à EDF au tarif dit « intégré » de 0.60 euro/kWh (tarif de rachat 2009) permettra à Denis Dewelle, de rembourser l'emprunt

qu'il a contracté. A terme le complément de revenu sur l'exploitation sera conséquent. L'installation devrait être amortie sur 7 ou 8 ans.

Complexité et longueur des démarches administratives

M. Alain Froment a continué sa présentation en précisant les étapes à suivre :

1. Il faut d'abord faire les démarches pour obtenir un permis de construire ou une autorisation préalable.
2. Puis faire réaliser par un professionnel une étude pour dimensionner l'installation, définir quel type de matériel devra être installé et réaliser un prévisionnel de production.
3. Demander à ERDF une proposition Technique et Financière (PTF). ERDF dispose d'un délai de 3 mois pour la faire.
4. Pour réaliser l'installation il faut payer un acompte pour le raccordement et prévoir également un autre acompte versé à l'installateur pour les panneaux.
5. Pour pouvoir exploiter l'installation et revendre à EDF, il faut demander un « Contrat de raccordement, d'accès et d'exploitation » et obtenir un numéro CRAE ou CARDE auprès d'ERDF (délai de 3 mois également).
6. Après l'installation des panneaux, il faut demander le raccordement au réseau et la mise en place d'un compteur de production, là encore avec un délai d'au moins trois mois.

Il faut également trouver une banque prête à financer le projet, certaines banques étant assez frileuses. Il est également nécessaire d'envisager un éventuel prêt relais pour la TVA et les différents acomptes à verser en attendant que l'installation soit en production.

Une situation qui évolue

La revente d'électricité photovoltaïque, dans le contexte français actuel, est très avantageuse. Le contrat est signé avec ERDF pour une durée de 20 ans, qui s'engage à maintenir le tarif convenu à la signature, majoré chaque année d'un coefficient indexé notamment aux salaires. Cette situation très favorable va évoluer dans les années qui viennent.

Le système d'intégration de type bac acier risque de ne plus être considéré comme du véritable intégré (les panneaux devront assurer à eux seuls l'étanchéité). De même que les panneaux posés sur des bâtiments non clos (les hangars agricoles ouverts ne seront plus éligibles au tarif de « l'intégré »).

Le système d'indexation devrait lui aussi disparaître, au profit d'une règle déjà utilisée en Allemagne ; un coefficient de baisse annuel devrait être appliqué, il serait proportionnel à la baisse du coût du matériel. En effet, le marché se développant, le prix des panneaux a bien baissé ces dernières années, atteignant même moins 30 % en un an !

Soulignons enfin que la filière PV est engagée dans une démarche de recyclage des panneaux en fin de vie : 100 % des composants sont recyclables. De plus le temps de retour énergétique (temps qu'il faut aux panneaux pour « rembourser » l'énergie consommée pour les produire) n'est que de 3 à 5 ans. La filière est donc assurément durable.

D'autres actions seront mises en place sur la ferme

Denis Dewelle a poursuivi la présentation en nous parlant de son exploitation : 55 hectares de grandes cultures en bio, et 15 hectares d'amandiers, en bio jusque 2007, et repassés en conventionnel suite à une attaque d'Eurytoma, ravageur majeur de l'amandier. Les productions sont en majorité vendues en circuit long (coopérative), mais pour les amandes, Denis développe la vente directe sur les marchés d'Arles et de Marseille.

Didier Jammes, chargé de mission environnement à Bio de Provence, a rappelé que cet investissement s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des pratiques vis-à-vis de l'environnement et des ressources ; le programme AGIR « Vers 100 exploitations et coopératives agricoles exemplaires », piloté et financé par la région PACA. Deux autres organisations agricoles participantes à ce programme étaient présentes lors de la visite ; la chambre d'agriculture du Var et des Bouches du Rhône.

D'autres actions sont en cours de mise en place : pose d'un kit économiseur de carburant sur un tracteur, réduction des passages par développement des TCS (Techniques Culturelles Simplifiées),



Récupération d'eau de pluie avec pompage solaire pour irriguer une jeune plantation de figuiers.

Et à moyen terme production d'huile de tournesol en vue de son utilisation comme agro carburant.



De nombreux autres agriculteurs de la région sont engagés dans des démarches semblables. Parmi eux quelques uns ont un projet d'installation photovoltaïque en autonomie, c'est-à-dire que l'électricité produite sera stockée dans des batteries pour les consommations propres de l'exploitation : un investissement nettement moins rentable mais correspondant ou à une nécessité (cas des sites isolés) ou à une conviction personnelle.

La visite s'est poursuivie par des discussions autour d'une table généreusement garnie de produits dérivés des amandes : nougats blanc et noir, amandes grillées, caramélisées, le tout arrosé de vins, jus de fruits et bières bio.



Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique